

Commission Enquête Chine

Communiqué n°4, 13 janvier 2021

La Commission Enquête Chine poursuit son travail d'information et de mobilisation pour la libération des syndicalistes de Hong Kong arrêtés et l'abandon des poursuites à leur encontre. Elle a décidé de s'adresser de nouveau à l'ambassade pour être reçue.

Dans une interview que la « Lettre d'information Chine »* va publier prochainement, Carol Ng, la présidente de la confédération syndicale HKCTU arrêtée le 6 janvier au petit matin et libérée au bout de 36 heures de garde à vue épuisantes, affirme : « *M'accuser d'avoir participé à la primaire au nom de la HKCTU dépasse les bornes. Les élections sont garanties par la loi fondamentale de Hong Kong. A travers moi, c'est la HKCTU qui est visée comme syndicat. Le régime ne nous voit donc pas d'un bon œil. C'est aussi une attaque contre les droits ouvriers, le droit à s'organiser et le droit à la négociation collective.* »

Liberté pour tous les syndicalistes, pour tous les militants ! Abandon de toute poursuite et levée de toute inculpation !

La Commission Enquête Chine publie dans le document joint une première liste de signataires de la pétition du 7 janvier. Elle invite les signataires à poursuivre cette campagne pour les droits ouvriers et les libertés démocratiques, elle invite les syndicalistes à faire connaître la pétition dans leur syndicat et plus largement à tous les citoyens attachés à la défense de ces droits. « *Il est très important que les organisations syndicales internationales se mobilisent, que les appels des syndicats nationaux se multiplient* », explique Carol Ng. Si vous ne l'avez encore fait, signez l'appel joint.

* La « Lettre d'information Chine » est publiée deux fois par mois par la Commission Enquête Chine (22 numéros, 20€; informations à : comenchine@wanadoo.fr).